

Allocution du scientifique en chef du Québec, Projet de loi 44, Commission de l'économie et du travail, 20 mars 2024, 11h30

Je vous remercie de nous recevoir, mes collègues et moi, pour présenter notre position sur le projet de loi 44. Ce matin, je suis accompagné des directrices scientifiques, Janice Bailey du Fonds Nature et technologie, Carole Jabet du Fonds Santé, Louise Poissant du Fonds Société et culture, et de la directrice générale Karine Assal.

Nous accueillons favorablement le PL44 qui prévoit une consolidation de nos activités en misant sur des acquis essentiels: trois directions scientifiques sectorielles bien définies; des activités sectorielles dont le poids et les spécificités sont préservés et un personnel des Fonds compétent et dédié.

Tout au long des six dernières décennies, les Fonds ont joué un rôle de premier plan dans la structuration de la recherche en enseignement supérieur (CEGEP et universités), le soutien à la recherche libre et fondamentale, le développement de la relève et le positionnement du Québec sur l'échiquier de la science, au Canada et à l'international.

Sous mon impulsion, la mise en place dans les dernières années de programmes pour stimuler l'audace en recherche, la science ouverte, les maillages intersectoriels, la participation citoyenne, la science en français, et le dialogue Science et société font du Québec scientifique un acteur d'avant-garde.

D'entrée de jeu, le PL44 promeut la liberté académique et la communauté scientifique aura, comme toujours et sans compromis, la liberté de soumettre des demandes de subvention selon ses intérêts de recherche. La liberté académique, nous y souscrivons sans réserve ayant été moi-même président du comité sur l'université du futur qui a proposé une loi ou un règlement sur cette question. Une loi a été promulguée par la suite.

Rappelons-le : la recherche libre et fondamentale représente 80% de nos octrois. Il s'agit là, et je le dis avec force, d'un soutien indéfectible des Fonds. Cette recherche est portée

par la volonté de notre communauté scientifique à nous aider à mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, par l'avancement des connaissances et la découverte.

Deux exemples démontrant l'importance de la recherche fondamentale : les mathématiques et le développement d'algorithmes qui ont conduit à l'IA où le Québec est un leader mondial et la recherche sur le rôle de l'ARNm qui a conduit aux vaccins utilisés contre la covid-19. Il est important de soutenir la recherche libre et fondamentale dans tous les domaines du savoir car on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve, quels défis émergeront à moyen et long terme.

Par ailleurs, alors que plusieurs opposent recherche libre et fondamentale et recherche appliquée ou dirigée, je crois plus important et nécessaire de positionner l'apport de la recherche face aux grands défis de sociétés, tels que les changements climatiques, le vieillissement de la population et les technologies de rupture. Depuis 2011, année où les Fonds ont été regroupés et le poste de scientifique en chef a été créé, les Fonds ont développé des initiatives inter-ordres pour favoriser la recherche intersectorielle, c'est-à-dire le maillage entre chercheurs de plusieurs secteurs autour d'un même projet. Cette approche n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour mieux relever les grands défis de société. Leur complexité nécessite en effet des maillages intersectoriels pour mieux les comprendre et mieux intervenir ou innover. Les sciences sociales et les sciences humaines sont particulièrement importantes ici. Le PL44 renforce ce message, notamment pour les étudiants et étudiantes intéressés à résoudre des problèmes de plus en plus complexes.

Parlant de la relève, environ 40% du budget des Fonds lui sont consacrés. La relève a toujours été mise au premier plan de mes priorités et de celles des Fonds, et elle doit le demeurer. Si on veut encourager les jeunes à poursuivre leurs études au CEGEP, à la maîtrise, au doctorat voire au postdoctorat, à attirer et retenir les talents d'ici et d'ailleurs, pour la recherche mais aussi pour la force et la qualité de la main-d'œuvre au Québec, il faut continuer à bonifier la valeur des bourses d'excellence, comme le gouvernement l'a fait en 2023 avec un investissement de 50M\$ sur cinq ans, et à en augmenter le nombre. On y travaille déjà!

Par ailleurs, le PL44 accroîtra la représentation étudiante au sein du conseil d'administration du nouveau Fonds, avec la nomination de trois membres étudiants. Avec la poursuite de l'engagement du comité intersectoriel étudiant, cette représentation donnera au nouveau Fonds un ancrage important dans la réalité étudiante.

Sur un plan plus administratif, le PL44 répond à la nécessité d'arrimer les trois Fonds à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Le passage de trois à un seul conseil d'administration facilitera l'adaptation aux exigences de la Loi et allègera les opérations administratives et de gouvernance. À l'inverse, sans le PL44, la Loi sur la gouvernance, qui s'appliquera de toute façon, viendra manifestement alourdir la structure des Fonds voire compromettre les synergies développées depuis 2011.

Le PL44 indique aussi, et je cite, «que le scientifique en chef conseille le ministre en matière de développement de la recherche et de la science, et de diplomatie scientifique sur les plans local, régional, national et international. Il conseille également les autres membres du Conseil exécutif sur toute question scientifique susceptible d'éclairer les politiques publiques et émet des opinions de nature scientifique.». Le PL44 réaffirme ainsi le rôle-conseil du scientifique en chef auprès des membres du Conseil des ministres, et l'importance de la science dans l'élaboration de politiques publiques. Compte tenu de mon travail à promouvoir le conseil et la diplomatie scientifiques, je ne peux que me réjouir de ces ajouts qui confirment ce que je fais depuis plus de 12 ans.

Le PL44 prévoit, comme c'est le cas avec la loi actuelle, la nomination de trois directeurs ou directrices scientifiques. Il s'agit là de l'un des acquis les plus importants garantis par le PL44. Les directions scientifiques sont responsables de la vision, des orientations et du développement de la recherche dans leur secteur respectif. De ce fait, et parce que nous continuerons au FRQ de parler de Nature et technologies, de Santé, de Société et Culture, il nous semble important que les directions scientifiques puissent compter sur des comités scientifiques conseils, un par grand secteur de recherche, composés de chercheurs-euses et d'étudiants et étudiantes actifs. Nous croyons que ces comités sont nécessaires pour faire valoir les spécificités de chaque secteur et leurs besoins de

développement. Ils orienteront aussi les réflexions et décisions du conseil d'administration.

Je conclurais par quelques recommandations :

- Inscrire dans le PL44 le maintien des acquis des FRQ, incluant les budgets sectoriels et intersectoriels, leurs bonifications ainsi que la valeur des bourses d'excellence;
- Inscrire la mise en place de trois comités scientifiques conseils, un pour chaque secteur du Fonds;
- Préciser davantage les processus de nomination du scientifique en chef, des directions scientifiques et des membres du conseil d'administration. Il devrait aussi s'assurer que les titulaires de ces postes proviennent du milieu académique.

En intégrant ces points, le PL44 renforcera le rôle du nouveau Fonds pour le plus grand bénéfice du développement de la recherche au Québec.

En définitive, l'avenir de la recherche passe inéluctablement par l'importance qu'on accorde à la recherche libre et fondamentale, à la formation de la relève et au dialogue Science et société. Un dialogue, faut-il le mentionner en cette Journée internationale de la Francophonie, surtout en français au bénéfice de nos concitoyens et concitoyennes.

Merci.

Rémi Quirion

Scientifique en chef du Québec